

# COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

## DU 19 DÉCEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf décembre à 20 h 30, les membres du conseil municipal de Soullans légalement convoqués se sont réunis en séance publique au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROUILLÉ, Maire.

Présents : MM. ROUILLÉ J-M. - CHOUIN J-F. - Mme BRÉCHET M-C. - M. GUITTONNEAU P. - Mme BONNIER I. – M. GUILBAUD L-M. - Mme GUILLET A-D. - MM. MAUDET J. - RELET J-M. – Mme COUTAND S. - CARIOU-THOUZEAU J. - MM. CROCHET B. - BONNEAU R. – Mme BROSSARD M. - MM. LEROY D. - BLANDINEAU M. – Mmes DILLET S. – BLAIS G. – M. LIAIGRE T.- Mmes PERROCHEAU N. - LOPEZ M-C.

Absents : M. BERTHOME F qui a donné pouvoir à M. CHOUIN J-F. – Mme BRILLET L. qui a donné pouvoir à Mme BRÉCHET M-C. – Mme GRIT G. qui a donné pouvoir à Mme BONNIER I. – Mme ROUXEL M. - M. DUFAUT P. – Mme VILLERET L.

Secrétaire : M. LIAIGRE T.

### **2019.91 – Plan Local d'Urbanisme : approbation de la modification simplifiée n°1**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver les modifications apportées au Plan Local d'Urbanisme.

### **2019.92 – Budget principal : approbation de la décision modificative n° 2**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la décision modificative n° 2 au budget principal de l'exercice 2019.

### **2019.93 – Autorisation d'engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2020**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2020 avant le vote du budget primitif 2020, dans la limite de 25 % maximum des crédits ouverts au budget de l'exercice 2019, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

### **2019.94 – Tarifs municipaux – Année 2020**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les tarifs appliqués en 2019 sur l'année 2020.

### **2019.95 - Subventionnement du transport scolaire pour les élèves fréquentant le collège : retrait de la délibération**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retirer la délibération n° 2019.62 du 19 septembre 2019.

### **2019.96 – Réhabilitation et mise en accessibilité du point d'information touristique de SOULLANS – Salle multi-activités : actualisation du plan de financement et demande de subventions**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de valider le plan de financement actualisé du projet et sollicite une subvention à son taux maximum.

### **2019.97 – Convention avec le SyDEV : programme annuel de rénovation de l'éclairage public 2020**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de valider la rénovation de l'éclairage public existant pour l'année 2020.

**2019.98 - SyDEV : convention relative au raccordement à l'éclairage public de caméras de vidéoprotection**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la convention à intervenir avec le propriétaire et le gestionnaire de l'éclairage public.

**2019.99 – Dénomination de la voie - Lotissement « Les Ecoliers »**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de dénommer la voie nouvellement créée, impasse des Plumiers.

**2019.100 : Avis conforme du conseil municipal pour la souscription de plusieurs emprunts par le Centre Communal d'Action Sociale**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'émettre un avis favorable à ces demandes d'avis conforme.

**2019.101 - Décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de prendre acte de la présentation du tableau d'information des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est levée à 22h06

Fait à Soullans, le 19 décembre 2019  
Le Maire,  
Jean-Michel ROUILLÉ

